RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01964
Numéro SIREN : 420 609 554
Nom ou dénomination : IMODEUS

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/039357

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	29 925	29 099	826	1 793	967-	53.91-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	14 676	9 174	5 502	8 436	2 934-	34.78-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	20		20	18	2	11.11
	Créances rattachées à des participations	732		732	1 118	386-	34.53-
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	18 148		18 148	18 148		
	Total II	63 501	38 272	25 228	29 513	4 285-	14.52-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	669 033		669 033	705 197	36 164-	5.13-
	Autres créances	280 160		280 160	243 698	36 462	14.96
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	28 833		28 833	43 880	15 047-	34.29-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	13 946		13 946	15 847	1 901-	12.00-
	Total III	991 972		991 972	1 008 622	16 650-	1.65-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 055 472	38 272	1 017 200	1 038 135	20 935-	2.02-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves		11 148	11 148-	100.00-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 100 491-	1 328 909-	228 418	17.19
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 045 491-	1 262 761-	217 269	17.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	9 669		9 669	
	Provisions pour charges				
	Total III	9 669		9 669	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	621 521	386 241	235 281	60.92
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	764 915	1 170 372	405 458-	34.64-
	Dettes fiscales et sociales	437 210	348 022	89 188	25.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	18	2	11.11
	Autres dettes	229 357	396 243	166 886-	42.12-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 053 022	2 300 896	247 873-	10.77-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 017 200	1 038 135	20 935-	2.02-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 053 022	2 054 505		

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	853 433		853 433	840 032	13 401	1.60
Chiffre d'affaires NET	853 433		853 433	840 032	13 401	1.60
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000		1 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			65 638	30 877	34 761	112.58
Autres produits			174 089	166 535	7 555	4.54
Total des Produits d'exploitation (I)			1 094 161	1 037 444	56 717	5.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 041 331	1 188 980	147 649-	12.42-
Impôts, taxes et versements assimilés			18 523	15 381	3 142	20.43
Salaires et traitements			772 308	772 400	92-	0.01-
Charges sociales			358 415	333 986	24 428	7.31
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 901	9 341	5 441-	58.24-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 112	51 685	49 573-	95.91-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 196 589	2 371 773	175 184-	7.39-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 102 428-	1 334 330-	231 901	17.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

SAS IMODEUS
31200 TOULOUSE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	344	1 102	758-	68.76-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	344	1 102	758-	68.76-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	143	402	258-	64.33-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	143	402	258-	64.33-
2. Résultat financier (V-VI)	201	701	500-	71.29-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 102 227-	1 333 629-	231 402	17.35
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64	80	16-	20.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	64	80	16-	20.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	64-	80-	16	20.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 800-	4 800-	3 000	62.50
Total des produits (I+III+V+VII)	1 094 505	1 038 546	55 959	5.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 194 996	2 367 455	172 459-	7.28-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 100 491-	1 328 909-	228 418	17.19

* Y compris . Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 1 102
(4) Dont interêts concernant les entreprises liées 402

Dossier N° IMODEU en Euros

Imodeus

L'IMMOBILIER VRAI

Certifié conforme à l'original

IMODEUS SAS- Comptes Sociaux

Exercice du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020

Imodeus

L'IMMOBILIER VRAI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 017 200 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 853 433 Euros et dégageant une perte de 1 100 491 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 - Faits caractéristiques de l'exercice

1-1 Point sur l'activité :

La société Imodeus a réalisé au cours de l'année 2020 un chiffre d'affaires de 850 K€ contre 840 K€ en 2019.

Compte tenu des programmes initiés au cours des exercices antérieurs, la société a assuré au cours de l'exercice la maîtrise d'ouvrage déléguée de 51 opérations immobilières.

Les pertes de l'exercice sont liées à un manque d'activité dans un contexte pré électoral rendant difficile l'obtention de nouveaux permis de construire auprès des collectivités et donc le lancement de nouvelles opérations.

1-2 Covid-19 :

Au cours de l'exercice, deux états d'urgence sanitaire ont été décrétés en France liés à l'épidémie de Covid-19.
Durant la période de confinement du printemps 2020, la société a eu recours au chômage partiel et a perçu une allocation de 39 k€. Elle a enregistré un retard dans l'avancement de ses chantiers et subit le ralentissement des dossiers d'instruction des permis de construire déposés en Mairie. Au cours du second état d'urgence de l'automne 2020, la société a continué son activité sans subir de perte de chiffre d'affaires.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2-1 Principes et conventions générales

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, telles que la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du Plan Comptable général et le règlement ANC 2018-07 applicables à la clôture de l'exercice.

2-2 Permanence et changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2-3 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue : logiciels informatiques de 1 à 3 ans.

2-4 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.
Les éléments d'actifs immobilisés font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements Installations générales	linéaire	5 ans à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans à 10 ans

2-5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnement et de titres de participations dans les Sociétés Civiles de Construction Vente du groupe. Ces participations sont minoritaires dans le capital de ces sociétés.

2-6 Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2-7 Valeurs mobilières de placement (VMP) et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode « premier entré premier sorti ».
Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès lors qu'une moins value est constatée à la clôture de l'exercice.
Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance n'excède pas trois mois. Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2-8 Provisions pour risques et charges

Dans le cours normal de ses activités, la société peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux ou administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

2-9 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué de prestations de services aux entités juridiques supports d'opérations immoblières initiées par le Groupe.

2-10 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

2-11 Intégration fiscale

La société Imodeus fait partie, depuis le premier octobre 2002, du Groupe Omnium Finance en application des articles 223 et suivants du CGI.
Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe sont les suivantes :

- Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.
- Les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits des filiales sont comptabilisées chez la mère.

3- Compléments d'information relatifs au bilan

3-1 Immobilisations incorporelles

Etat des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisation en début d'exercice	Acquisition	Cession	Immobilisation en fin d'exercice
Concessions et droit	40 325	0	10 400	29 925
TOTAL	40 325	0	10 400	29 925

Etat des amortissements

Désignation	Amortissement en début d'exercice	Amortissement Exercice	Amortissement Sur Cessions / Mise au rebut	Amortissement en fin d'exercice
Concessions et droit	38 532	967	10 400	29 099
TOTAL	38 532	967	10 400	29 099

3-2 Immobilisations corporelles

Etat des immobilisations corporelles

Désignation	Valeur en début exercice	Acquisition	Cession	Valeur en fin d'exercice
A.A.I	37 786	0	23 110	14 676
Matériel de bureau	832	0	832	0
Matériel informatique	0	0	0	0
Mobilier	16 500	0	16 500	0
TOTAL	55 118	0	40 442	14 676

Etat des amortissements

Désignation	Amortissement en début d'exercice	Amortissement Exercice	Amortissement Sur Cessions / Mise au rebut	Amortissement en fin d'exercice
A.A.I	29 349	2 934	23 109	9 174
Matériel de bureau	832		832	0
Matériel informatique	0			0
Mobilier	16 500		16 500	0
TOTAL	46 681	2 934	40 441	9 174

3-3 Immobilisations financières

Désignation	Immobilisation en début d'exercice	Acquisition	Cession	Immobilisation en fin d'exercice
Dépôt et cautionnement	18 148	0	0	18 148
Titres participation SCI	18	5	3	20
Créances rattachées à des participations	1 119	344	731	732
TOTAL	19 285	349	734	18 900

3-4 Créances clients et autres créances

Désignation	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	732	732	
Autres Immobilisations financières	18 148		18 148
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	669 033	669 033	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 603	1 603	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	263 311	263 311	
Autres Impots, taxes, versements assimilés	1 000	1 000	
Groupe et associés	1 800	1 800	
Débiteurs divers	12 446	7 188	5 258
Charges constatées d'avance	13 946	13 946	
TOTAL	982 019	958 613	23 406

3-5 Etat des produits à recevoir

	Exercice N	Exercice N-1
Factures à établir groupe	0	661
Organismes sociaux	0	0
Produits à recevoir	367	0
Avoirs non reçus	0	0
Total	367	661

3-6 Valeurs mobilières de placement

Néant.

3-7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 13 946 € au 31 décembre 2020.

3-8 Composition du capital social

Composition du Capital Social

Catégories de titres	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Réduction durant l'exercice	En fin d'exercice	Capital Social en €
Actions vote simple	20	2 500	0	0	2 500	50 000
TOTAL		2 500	0	0	2 500	50 000

Variation des Capitaux Propres

En €	Capital	Augmentation de capital	Primes d'émission	Réserves Légales	Autres réserves	RAN	Résultat	Total capitaux propres
A l'ouverture	50 000			5 000	11 148		(1 328 909)	(1 262 761)
								0
Augmentation de capital		1 317 761						1 317 761
Diminution du capital		(1 317 761)				1 317 761		0
Affectation du résultat					(11 148)	(1 317 761)	1 328 909	0
Distribution de dividendes								0
Résultat							(1 100 491)	(1 100 491)
								0
A la clôture	50 000	0	0	5 000	0	0	(1 100 491)	(1 045 491)

Imodeus

L'IMMOBILIER VRAI

3-9 Provisions

En €	Provisions en début d'exercice	Dotation de l'excercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Provisions en fin d'exercice
Provisions pour risques et charges					0
Provisions pour dépréciation Clients					0
Provision pour dépréciation de titres					0
Autres provisions pour dépréciation	0	9 669			9 669
Provisions pour dépréciation VMP					0
Total	0	9 669	0	0	9 669

3-10 Echéances dettes

Désignation	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Ets crédit à 1 an maxi (placement)		0		
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an				
Emprunts et dettes financières divers	1 149	1 149		
Fournisseurs et comptes rattachés	764 915	764 915		
Personnel et comptes rattachés	169 767	169 767		
Dettes sur immobilisations comptes rattachés	20	20		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	146 923	146 923		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la Valeur Ajoutée	111 382	111 382		
Autres impôts et taxes et assimilés	9 138	9 138		
Groupe et associés	620 372	620 372		
Autres dettes	229 357	41 705	187 652	
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 053 023	1 865 371	187 652	0

3-11 Etat des charges à payer

	Exercice N	Excercice N-1
Emprunt et dettes	0	0
Intérêts débiteurs banque à payer	*0*	*0*
Intérêts courus emprunt à payer	*0*	*0*
Dettes fournisseurs	15 592	96 545
Dettes fiscales et sociales	260 923	178 466
provision congés payés	*62 390*	*42 921*
provision participation salarié		
autres charges à payer	*105 448*	*77 107*
personnel charges à payer		
charges sur congés payés	*29 978*	*19 873*
taxes à payer	*3 452*	*3 142*
charges urssaf	*50 517*	*26 864*
charges C3S	*0*	*0*
taxe apprentissage	*0*	*0*
formation continue	*0*	*2 302*
effort construction	*0*	*0*
prélèvement à la souce	*7 928*	*6 007*
CET	*1 210*	*250*
Total	276 515	275 011

3-12 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation
Participations	20	
Créances rattachées à des participations	732	
Créances clients et comptes rattachés	669 033	
Autres créances	1 800	
Emprunts et Dettes financières diverses	1 149	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	764 915	
Autres Dettes	620 372	

4- Informations relatives aux postes du compte de résultat

4-1 Produits et charges financiers

	Exercice N	Exercice N-1
Charges financières	143	402
dont entreprises liées	*143*	*402*
Produits financiers	344	1 102
dont entreprises liées	*344*	*1 102*

Les produits financiers et charges financières correspondent aux quotes parts de bénéfices et de pertes sur les SCI de construction vente.

4-2 Produits et charges exceptionnels

	Exercice N	Exercice N-1
Charges exceptionnelles	64	80
Produits Exceptionnels	0	0

4-3 Effectif moyen

Effectif moyen	
Cadres	9
Agents de maîtrise	3
Employés	0
Dont Mandataires	1
Total	12

4-4 Rémunération des dirigeants

Non fourni, l'information reviendrait à mentionner une information individuelle.

4-5 Impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition sur les bénéfices 33,1/3 %			
	Montant au 31/12/2020 avant impôt	Montant du crédit d'impôt	Montant au 31/12/2020 après impôt
Résultat courant	(1 102 227)	(1 800)	(1 100 427)
Résultat exceptionnel	(64)		(64)
Participation des salariés			
Total	(1 102 291)	(1 800)	(1 100 491)

5- Autres informations

5-1 Tableau des filiales et participations

Non significatif

5-2 Engagements financiers

Engagements reçus,
Néant

Engagements donnés,

AUTRES ENGAGEMENTS	
Loyers non échus (cf détail ci-après)	108 510
IDR (cf détail ci-après)	26 609
Total	135 119

Engagements de location longue durée

	valeur départ	Valeur fin d'exercice	Redevances payées			Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
			antérieures	exercice	total	à < 1 an	à >1 an & <5ans	à > 5ans	
Total location véhicule	174 901	108 510	52 043	49 942	101 985	42 683	65 827	0	0
Total	174 901	108 510	52 043	49 942	101 985	42 683	65 827	0	0

Engagements de retraite (IDR),

Montant de l'engagement des indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2020 : 26.61 K€

Hypothèses retenues pour ce calcul :

- taux d'actualisation : 0,34 %
- taux de turnover Non Cadre : 14.49 %
- taux de turnover Cadre : 5.49 %
- taux de revalorisation des salaires : 2 %
- âge de départ à la retraite à 62 ans pour l'ensemble des salariés
- taux de charges sociales de 43 %

5-3 Participation

Néant

5-4 Identité des sociétés mères consolidant les comptes

Les comptes de la société Imodeus sont intégrés dans les comptes consolidés de la société mère Omnium Finance SAS au capital de 2 194 451.50 € située au 11 avenue Parmentier 31200 TOULOUSE.

5-5 Evénements postérieurs à la clôture

- Situation nette négative

Du fait de la perte constatée durant l'exercice 2020, il est envisagé de procéder à une augmentation du capital de la société puis de procéder à une absorption des pertes constatées au moyen d'une réduction de capital.

- Covid-19

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Suite à la décision du gouvernement de procéder à un troisième confinement en avril 2021, la société ne s'attend pas à subir une décroissance de son activité pendant cette période.

Aussi, à la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2020 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Certifié conforme à l'original

IMODEUS
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
SIREN 420 609 554 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un
Le quinze juin
A 14h30

L'actionnaire unique est présent et s'est réuni en assemblée générale mixte, 11 avenue Parmentier – 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par le Président par lettre simple.

L'assemblée est présidée par M Xavier Chauvin

M Nadine Livoti est désigné comme secrétaire.

En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs de la convocation régulière de l'associé,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1ère PARTIE RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et quitus aux Dirigeants,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation le cas échéant des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat de Président,
- Renouvellement du mandat de Directeur Général,

2ème PARTIE RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Dissolution anticipée de la société pour cause de capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social par suite de pertes, en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce
- Augmentation du capital social de 1.100.000 € par création et émission d'actions nouvelles
- Souscription à l'augmentation de capital par OMNIUM FINANCE et libération par compensation de sa souscription,
- Réduction du capital social par annulation d'actions
- En conséquence, modification de l'article 6 « Apports » des statuts
- Décision de publication des opérations au greffe du Tribunal de commerce,
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour les formalités

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte :

.....

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère PARTIE RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique est informé que le Président n'est pas tenu, en application et conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, de rédiger un rapport de gestion.

Néanmoins afin de permettre l'information de l'Actionnaire sur la situation de la Société et l'activité de cette dernière lors de l'exercice écoulé, il a été décidé de rédiger un rapport de gestion simplifié.

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport simplifié et des comptes annuels, approuve lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'actionnaire unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 645 Euros.

En conséquence, l'actionnaire unique donne aux Dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à une perte de 1 100 491,27 Euros de la façon suivante :

Perte de l'exercice	1 100 491,27 euros
Affectation au compte Report à Nouveau pour	1 100 491,27 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de –1 045 491,37 euros.

Article 243 bis du Code Général des Impôts

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT	REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
N-1	0 €	Néant	0 €	Néant
N-2	0 €	Néant	0 €	Néant
N-3	0 €	Néant	0 €	Néant

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte des conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, dont la liste figure en annexe du présent procès-verbal et les approuve.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique renouvelle la société OMNIUM FINANCE dans ses fonctions de Président venues à expiration à la date de ce jour et ce pour une durée d'un an, renouvelable lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le renouvellement est approuvé aux mêmes conditions de rémunération qu'accordées lors de sa nomination en date du 3 septembre 2015.

Cette résolution est adoptée -

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique renouvelle le mandat de Directeur Général de Monsieur Dominique PAUMARD venu à expiration à la date de ce jour et ce pour une durée d'un an, renouvelable lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le renouvellement est approuvé aux mêmes conditions de rémunération qu'accordées lors de sa nomination en date du 25 février 2020.

En qualité de Directeur Général, Monsieur Dominique PAUMARD, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général représente la société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée -

2ème PARTIE RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 15 juin 2021, qui a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, par application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est rejetée -

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, et avoir entendu le rapport du Président, décide de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 1 100 000 € au moyen de la création et de l'émission au pair de 55 000 actions nouvelles à libérer en totalité et sans délai en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

La souscription de cette augmentation de capital est réservée à la société OMNIUM FINANCE ayant son siège social à TOULOUSE (31), 11 avenue Parmentier, en raison de son engagement de convertir à due concurrence de l'augmentation de capital proposée, le montant de sa créance à l'encontre de la société.

Cette résolution est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que l'augmentation de capital objet de la résolution qui précède a immédiatement et intégralement été souscrite par la société OMNIUM FINANCE qui a libéré le montant de sa souscription soit la somme de 1 100 000 € par compensation à due concurrence avec le montant de sa créance liquide et exigible à l'encontre de la société ; ladite augmentation de capital se trouve de ce fait immédiatement et définitivement réalisée.

Le capital social se trouve ainsi porté de 50 000 € à 1 150 000 €, divisé en 57 500 actions réparties comme suit :
La société OMNIUM FINANCE .....57 500 actions
La souscription de la société OMNIUM FINANCE et la libération par compensation de sa souscription ont été constatés par un bulletin de souscription et ont fait l'objet d'un arrêté de compte par le Président qui demeureront annexés au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport du Président, constate que du fait de l'adoption des résolutions qui précèdent le capital social a été porté à 1 100 000 €, divisé en 57 500 actions, décide d'amortir à concurrence de 1 100 000 € les pertes figurant au compte "Report à nouveau" après affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 au moyen d'une réduction de capital de même montant réalisée par l'annulation des 55 000 actions attribuées à la société OMNIUM FINANCE au titre de l'augmentation de capital constatée dans la septième résolution.

Par suite de cette réduction de capital, ce dernier se trouvera donc ramené de 1 150 000 € à son montant initial de 50 000 €, divisé en 2500 actions de 20 € chacune de valeur nominale, réparties comme suit :

La société OMNIUM FINANCE .....2 500 actions

ENSEMBLE .....2 500 actions

Cette résolution est adoptée.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée, comme suite à l'adoption des résolutions qui précèdent décide de modifier comme suit l'article 6 des statuts relatif aux apports :

6 - APPORTS

[...]

Suivant une délibération du 15 juin 2021,
il a été procédé à une augmentation de capital
social d'un million cent mille euros..... 1 100 000 €
souscrite par compensation de créances, et immédiatement suivie
d'une réduction de capital d'un million cent mille euros..... 1 100 000 €

Cette résolution est adoptée -

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de publier au greffe du tribunal de commerce la reconstitution de l'actif net social résultant des opérations décidées dans les résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée -

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de commerce de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- autorise le président à procéder, dans un délai maximum de douze mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1.500 € en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise, et réalisée conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des associés auxdites actions nouvelles.

- Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Président, conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail.

- L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente délégation et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

    - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
    - fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
    - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée.

TREIZIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour procéder à toutes publications, dépôts et formalités rendus nécessaires par ces décisions.

Cette résolution est adoptée.

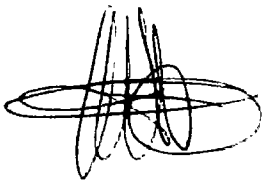
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire





DE L'ENREGISTREMENT

référence 3104P61 2021 A 06735

ANNEXE

Liste des conventions visées à l'article L 227.10 du Code de Commerce conclues par la Société IMODEUS :

- Convention de prestations avec OMNIUM FINANCE signée le 6 novembre 2017 dont un avenant a été conclu le 30 septembre 2019.